

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue au Centre communautaire, 15 rue du Campagnard, lundi le 10 novembre 2025 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et monsieur Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistant également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

**RÉSOLUTION 184-2025 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 185-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

**RÉSOLUTION 186-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

OTJ : aucun point

Biblio : aucun point

Corporation de développement : aucun point

Rapport d'émission de permis : Permis délivrés à Construction Gino D'Astous et Frédéric Bédard

**RÉSOLUTION 187-2025 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **32 497.07\$**

**RÉSOLUTION 188-2025 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **19 615\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires suivants :

|              |          |              |         |              |         |
|--------------|----------|--------------|---------|--------------|---------|
| 02 32000 141 | 4 015\$  | 02 32000 200 | 600\$   | 02 32000 521 | 3 000\$ |
| 02 45110 521 | 11 000\$ | 02 45110 525 | 1 000\$ |              |         |

## **RÉSOLUTION 189-2025 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE LA RÉSERVE ÉLECTIONS**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **3 980\$** provenant de la réserve pour la tenue d'élections afin de combler les postes de dépenses déficitaires suivants :

|              |         |              |       |              |         |
|--------------|---------|--------------|-------|--------------|---------|
| 02 14000 141 | 2 620\$ | 02 14000 200 | 320\$ | 02 14000 670 | 1 040\$ |
|--------------|---------|--------------|-------|--------------|---------|

## **RÉSOLUTION 190-2025 FACTURE GROUPE CCL**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture à Groupe CCL au montant de **988\$ excluant les taxes** pour l'achat du matériel électoral.

## **RÉSOLUTION 191-2025 DÉSIGNATIN D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE EN L'ABSENCE DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière désigne monsieur Pascal D'Astous pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette

## **RÉSOLUTION 192-2025 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'est dotée d'une politique d'égalité en décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'effectuer une mise à jour afin d'y inclure une section sur les cyberviolences.

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour de la politique d'égalité de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

## **RÉSOLUTION 193-2025 FACTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture à AGORA au montant de **62 035\$ excluant les taxes** pour l'achat et l'installation de la nouvelle patinoire.

## **RÉSOLUTION 194-2025 FACTURE DCB SABLE ET GRAVIER**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture à DCB Sable et Gravier au montant de **18 364.96 \$ excluant les taxes** pour l'achat d'asphalte broyé.

## **RÉSOLUTION 195-2025 FACTURE PARALOEIL**

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture à Paraloeil au montant de **7 500 \$ excluant les taxes** pour l'achat de droit de diffusion de films.

## **RÉSOLUTION 196-2025 FACTURE DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture à la Ville de Rimouski au montant de **11 044.03 \$** pour le tonnage au LET couvrant la période de juillet à septembre 2025.

## **RÉSOLUTION 197-2025 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité

**QUE** les séances débuteront à 19h30 au Centre communautaire située au 15, rue du Campagnard;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

12 janvier 9 février 9 mars 7 avril 11 mai 8 juin 6 juillet 10 août

8 septembre 5 octobre 9 novembre 7 décembre

**QU'** un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

## **RÉSOLUTION 198-2025 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE L'ÉTAG DU MOULIN**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Club de motoneige L'Étang du Moulin relatif à des travaux requis pour un détour de la TQ5.

## **RÉSOLUTION 199-2025 DON À LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU BAS ST-LAURENT**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de verser **50\$** à l'organisme La Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas St-Laurent.

## **RÉSOLUTION 200-2025 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Mario Aubin pour effectuer les travaux de déneigement et de déglaçage journalier des chemins municipaux, ainsi que les chemins du ministère des Transports selon les exigences de ce dernier. Les tâches et le taux horaire de monsieur Aubin seront inclus à son contrat de travail.

## **RÉSOLUTION 201-2025 PROPRIÉTAIRE DU LOT NUMÉRO 6 532 613**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre au propriétaire l'informant du non-respect d'une clause inscrite au contrat notarié. Le conseil autorise la directrice générale à effectuer les démarches nécessaires afin de régulariser la situation.

## **RÉSOLUTION 202-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 22h30.

Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Claude Viel, maire

---

Annie Fournier,  
Directrice générale et greffière-trésorière